



## Code éthique du GERES

Le Groupe d'Étude et de Recherche en Espagnol de Spécialité (GERES) est intégré par des professionnels de l'enseignement et de la recherche de l'espagnol de spécialité (ESP) à visée professionnelle et/ou académique.

Depuis le GERES, nous estimons qu'une association professionnelle d'enseignants et d'enseignants chercheurs doit être orientée par des valeurs. Elle doit également avoir la capacité de s'autoréguler et d'introduire la transparence et la participation comme ressources clé de sa gestion.

C'est dans cette orientation que la création d'un comité éthique au sein de notre association permettra de donner du sens à cet engagement, puisque ce comité veillera au suivi et au contrôle des actions menées dans le cadre de l'association.

Par conséquent, et afin de respecter les exigences minimales d'une infrastructure éthique, le GERES se dote ainsi d'un système d'alertes et de suggestions qui, de façon confidentielle, permette aussi bien la participation de tous dans le suivi des activités du groupe que le signalement de mauvaises pratiques. Grâce à ces outils de gestion<sup>1</sup>, notre association assoit une base solide pour consolider son positionnement d'une association responsable et engagée.



---

<sup>1</sup> Signalés par GARCÍA MARZÁ, Domingo (2018) : *Ética y cumplimiento*, El periódico Mediterráneo, Espagne. Disponible en ligne [http://www.elperiodicomediterraneo.com/noticias/contra/etica-cumplimiento\\_1149144.html](http://www.elperiodicomediterraneo.com/noticias/contra/etica-cumplimiento_1149144.html) (Date de consultation : 6 juillet 2018).

## MISSION, VISION ET VALEURS DU GERES

Notre association est un espace ouvert de rencontre et de dialogue entre professionnels de l'enseignement de l'espagnol dans le contexte de l'enseignement supérieur. Elle poursuit la promotion, le développement, la création et le partage de connaissance dans les domaines de l'ESP et, tout particulièrement, de l'espagnol à visée professionnelle, et ce, avec un souci de qualité et amélioration constantes, en assurant également la durabilité de nos actions.

Notre association réunit des professionnels de ce domaine, aussi bien en France qu'à l'étranger. Eu égard à la nécessité de développer des synergies et de réunir des volontés pour générer des changements structuraux au niveau institutionnel, nous estimons que ces convergences nous aideront à asseoir à long terme la reconnaissance scientifique de notre champ d'action ainsi que la reconnaissance des acteurs qui la rendent possible.

C'est dans ce but que le GERES, guidé par des valeurs, oriente son action nous permettant d'obtenir des résultats et d'atteindre nos objectifs, en faisant preuve d'une conduite professionnelle, éthique et responsable. En effet, au-delà des responsabilités légales, notre association poursuit une performance irréprochable dans tous les domaines d'action et envers tous ses groupes d'intérêt. Dans ce sens, il est indispensable de définir et de faire connaître les valeurs et les principes éthiques qui guident nos actions. C'est ainsi que, depuis le GERES, nous prenons soin des valeurs suivantes :

- **le respect** envers tous les membres de notre communauté et vis-à-vis du travail mené par tout un chacun dans la mesure de ses propres possibilités, et ce à travers un comportement modéré et prudent ;
- **l'égalité** entre les membres de notre association dans la mesure où toutes ces personnes constituent notre communauté, chacune apportant sa pierre à l'édifice de la défense et la promotion de l'ESP ;
- **l'engagement et la responsabilité** des membres adhérents impliqués dans les différentes équipes de travail, parce que notre association n'existerait pas sans la participation active de toutes et de tous ;
- **l'intégrité** des membres adhérents impliqués dans la vie associative, parce notre performance doit être congruente avec les objectifs que nous nous sommes fixés en faisant preuve d'honnêteté et d'un comportement adéquat ;
- **la transparence** dans les actions menées à bien par les différentes équipes qui configurent notre association afin que nos motivations, nos intentions et nos objectifs soient clairement compris, et ce en rendant publiques nos pratiques et nos méthodes ;
- **la solidarité** grâce à l'esprit d'équipe, à la coopération, au travail collaboratif et à l'entraide, que ce soit entre les membres de notre association ou avec les associations et institutions amies.

## COMITÉ ÉTHIQUE

### 1. Définition

1.1. Le comité éthique est une équipe de travail indépendante appartenant à l'association dont l'objectif est de veiller à l'accomplissement de la mission, à la vision et aux valeurs du GERES.

### 2. Composition

2.1. Le comité éthique est une équipe de travail qui sera intégrée par au moins un membre adhérent de l'association à jour de cotisation.

2.2. Le comité éthique désignera un(e) coordinateur(trice) parmi les personnes qui le configureront. Cette équipe de travail a la possibilité de changer de coordonnateur(trice) tous les trois ans.

2.3. Le comité éthique se réserve le droit de sélectionner les personnes qui feront partie de son équipe de travail.

2.4. Pour des raisons de confidentialité, le comité éthique ne rendra pas publique la liste de personnes qui intègrent son équipe de travail.

2.5. La communication entre le comité éthique et les éventuelles parties impliquées se fera par l'intermédiaire du (de la) coordonnateur(trice).

### 3. Fonctions

3.1. Le comité éthique rendra compte de la transparence dans la gestion associative ainsi que de la congruence dans la performance de notre association. C'est ainsi qu'il mettra en œuvre le contrôle de la qualité et du suivi éthique de la performance du GERES.

3.2. Le comité éthique pourra être saisi par le bureau, par quelconque membre de l'association (personnes physiques ou morales) et par toute personne partie prenante de l'action de notre association, que ce soit en cas de litige ou non.

3.3. Le comité éthique peut intervenir dès qu'il l'estimera opportun et peut solliciter aux différentes équipes de notre association toute l'information qu'il jugera nécessaire à tout niveau : bureau ; gestion et comptabilité ; communication interne et externe (*newsletter*, veille informationnelle, réseaux sociaux) ; partenariats ; rencontres internationales ; revue « Les Cahiers du GERES ». Au cas où d'autres équipes seraient constituées, celles-ci sont également susceptibles d'être sollicitées par le comité éthique.

3.4. Le comité éthique est soumis à un régime de confidentialité dans la gestion des affaires prises en charge.

3.5. Lors des décisions de l'association, le comité éthique jouit d'une voix consultative.

3.6. Tous les moyens de communication extérieure du GERES (*newsletter*, réseaux sociaux, courrier électronique, page Web) sont mis à la disposition du comité éthique pour transmettre toute information qu'il considère opportun.

3.7. Le comité éthique disposera d'une adresse de courrier électronique (comite.ethique.geres@gmail.com) pour lui faire parvenir des alertes, des suggestions et/ou des plaintes. Le compte de ce courrier électronique sera géré exclusivement par le (la) coordonnateur(trice). Les membres de l'équipe configurant le comité éthique peuvent gérer également ce compte au cas où le (la) coordonnateur(trice) l'estime opportun. Les membres du bureau du GERES n'auront pas accès à ce compte ni aux messages envoyés ou reçus à partir de celui-ci. Les messages reçus ou envoyés de façon anonyme ou nominative à partir du compte du courrier électronique du comité éthique sont strictement confidentiels.

3.8. Lors de l'Assemblée Générale (AG) annuelle du GERES, le (la) coordonnateur(trice) du comité éthique prendra la parole pour exposer tout ce qu'il (ou elle) considère nécessaire concernant le fonctionnement de notre association devant les membres de l'association. Les frais occasionnés pour assister à l'AG ordinaire et/ou à une éventuelle AG extraordinaire seront pris en charge par l'association.

3.9. Une rubrique réservée pour le comité éthique figurera dans le rapport d'activité annuel de l'association. Le comité éthique pourra y exposer tout ce qu'il considère opportun en rapport avec la transparence dans la gestion associative et la congruence dans la performance de notre association.

3.10. En cas de renouvellement des postes du bureau, le comité éthique se prononcera sur les candidatures présentées (curriculum vitae et profession de foi). Les candidatures ne seront pas recevables sans l'aval du comité éthique.

### 4. Considérations finales

4.1. Le bureau a décidé de constituer un comité éthique pilote en juillet 2018. Ce comité fonctionnera provisoirement jusqu'à la prochaine AG, qui aura lieu à Paris en juin 2019. L'institutionnalisation définitive du comité éthique sera soumise au vote lors de la prochaine AG ordinaire.

4.2. Le bureau du GERES décide de nommer Eleonora BOURBON (coordonnatrice d'espagnol à la *Cologne Business School*, Allemagne, et membre du GERES depuis 2012) en tant que coordinatrice du comité éthique pilote de notre association. Le bureau lui confie la responsabilité de constituer sa propre équipe de travail.

4.3. Les dispositions des points 1, 2 et 3 entrent en vigueur le 8 juillet 2018.

#### Les membres du bureau:

Marcelo TANO

José María CUENCA MONTESINO

Stéphane PATIN

María Magdalena FASANO MÁRQUEZ